

Commune d'Ambrières

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC/2019/014

du 18 MARS 2019

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

approuvé _____ date 27 avril 2018 _____ aléa inondation _____

_____ date _____ aléa _____

_____ date _____ aléa _____

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral d'approbation du PPRN inondation de Vitry-le-François sur le secteur de la
Marne-Blaise

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 X

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Cartographie du Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de la Marne
et de ses affluents – Secteur Vitry-le-François**

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.georisques.gouv.fr

- arrêté du 29/12/1999 : inondation – Par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 29/12/1999 : mouvement de terrain
- arrêté du 29/12/1999 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)
- arrêté du 21/09/1984 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)
- arrêté du 21/09/1984 : inondation – par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 16/05/1983 : inondation – par ruissellement et coulée de boue
- arrêté du 16/05/1983 : inondation – par une crue (débordement de cours d'eau)

Date 26 MARS 2019

Le préfet de département
Pour le préfet,
La sous-préfète, directrice de Cabinet,

Blandine GEORJON